BRUIT AU TRAVAIL

ATTENTION À VOS OREILLES !

130 dB(A)	Réacteur d'avion à quelques mètres	Conversation impossible	LÉSION EXPOSITION IMMÉDIATE
120 dB(A)	SEUIL DE DOULEUR		
110 dB(A)	Concert sonorisé, marteau piqueur	Obligation de crier pour s'entendre	LÉSION EXPOSITION BRÈVE
100 dB(A)	Niveau maximum d'un baladeur, Tronçonneuse	Obligation de crier pour s'entendre	DANGER EXPOSITION LONGUE
90 dB(A)	Tondeuse, moto tracteur	Obligation de crier pour s'entendre	
85 dB(A)	VALEUR LIMITE D'EXPOSITION		
80 dB(A)	Trafic routier important	Conversation difficile	FATIGUANT
	80 dB(A) = SEUIL DE DANGER		
75 dB(A)	Aspirateur, restaurant bruyant	Conversation difficile	
60 dB(A)	Téléviseur, bureau bruyant	Besoin de forcer la voix	SANS DANGER
50 dB(A)	Conversation normale, bureau calme	Voix normale	
25 dB(A)	Conversation chuchotée, calme	Voix chuchotée	
0 dB(A)	Seuil d'audibilité		

À partir de 80 dB(A) le risque existe, protégez-vous !

© SSTRN - Toute reproduction, même partielle, est interdite - Document réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN.
2015/01 | Code article : **sstrn-af003** | Crédits photos : auremar, leremy - Fotolia.com

Sstrn+ | RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

SSTRN
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax. : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z

sstrn.fr sstrn_44 sstrn44 sstrn_44 sstrn